

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

LE REGLEMENT 32 EST ANNULE

Les protestations des orangistes ont fait peur à M. Baxter. — Pas de programme bilingue, pas d'institutrices bilingues, pas d'écoles bilingues: c'est la dernière décision du Bureau d'Éducation.

On a longtemps parlé du Règlement 17, en rapport avec les écoles d'Ontario. Ce règlement, néfaste à la minorité de langue française dans cette province, a fait le sujet d'une lutte qui a duré de nombreuses années. La persistance a su vaincre l'ignorance et les préjugés. Le règlement 17 a été abrogé et on attribue le mérite de cet acte à l'hon. M. Fergusson, premier ministre de l'Ontario, que les hauts cris des Edwards, Hocken, Church et autres, et les protestations de la "Sentinel", n'ont pu influencer.

Si les conditions faites à nos compatriotes en Ontario, au point de vue éducationnel, se sont améliorées, notre situation au Nouveau-Brunswick se complique. S'il faut en croire les dernières nouvelles, ceux qui s'intéressent à l'éducation de notre jeunesse tourneront leurs yeux vers notre province et parleront du règlement 32.

Ce règlement avait trait aux brevets d'enseignement bilingue et à l'établissement d'école bilingues dans certaines écoles du Nouveau-Brunswick. Après plusieurs années de travail et d'efforts, on avait réussi à faire approuver un programme scolaire plus convenable pour nos enfants. Ce n'était pas encore la perfection, mais c'était déjà un bon commencement. Dans les milieux acadiens on accordait déjà beaucoup de mérites à l'hon. M. Baxter pour cet acte de simple justice. Il le méritait puisqu'il mettait en jeu ses intérêts politiques, ce que n'avait pas osé faire son prédécesseur.

L'hon. M. Baxter fut assailli par les loges orangistes. En un rien de temps son pupitre fut couvert de protestations, de lettres de menaces. L'orage fut terrible, nous déclarèrent plusieurs de ses amis. Le premier ministre tiendra bon, nous disait les uns; M. Baxter ne lâchera pas, nous disaient d'autres, il est convaincu que son acte est juste, et il ne reviendra pas sur sa parole.

Mais la tempête fut tellement forte, le vent des préjugés souffla avec une telle rage que le premier ministre "a lâché". Le Bureau d'Éducation (composé de M. Baxter et de tous ses ministres) a rappelé le règlement 32. Des écoles bilingues et des brevets d'enseignement bilingue, il n'en sera plus question. C'est ce qu'a déclaré le surintendant de l'Instruction publique au directeur de "L'Évangéline", la semaine dernière.

À la veille des élections, le gouvernement a eu peur d'un petit groupe de tapageurs qui, comme dans l'histoire des grenouilles, crient tous ensemble. Car leurs sentiments envers la population française du Canada sont loin d'être partagés par la majorité de leurs concitoyens. L'hon. M. Veniot a eu peur d'être défait en accordant justice à ses compatriotes alors qu'il était premier ministre de sa province; il fut battu quand même. L'hon. M. Baxter craint également la défaite, s'il fait justice aux demandes de la population acadienne; il court de grandes chances d'avoir le même sort.

Si la population française d'Ontario a lutté contre le règlement 17, il nous faut maintenant, au Nouveau-Brunswick, lutter pour obtenir le règlement 32. Que faut-il faire? Des protestations, comme les autres. Non pas des petits cris de gens qui ont peur, mais des protestations ouvertes venant de tous les coins de la province, de nos organisations nationales, des chefs laïques et ecclésiastiques, de tous ceux qui ont de l'influence.

C'est le temps de faire valoir notre influence. Nous comptons des représentants dans le gouvernement, un ministre, des députés; nous avons des juges, des sénateurs, des hommes dont l'influence leur a valu de hauts rangs dans la société. Presque tous en sont redevables à leurs compatriotes. Ils doivent aujourd'hui à la population acadienne l'effort qu'on leur demande au nom de la génération qui grandit. Il ne doit pas être question d'esprit de parti politique dans une question comme celle qui nous intéresse actuellement. S'il faut le sacrifice, qu'on soit prêt à le faire. Le peuple en fait tant de sacrifices de toutes sortes, en voyant ses enfants privés de l'éducation qui leur est nécessaire, que les chefs ne doivent pas reculer devant le devoir.

Ah! si nous avions le journal quotidien, quelle lutte nous pourrions faire! Il nous manque l'arme la plus nécessaire, celle qui aujourd'hui fait le beau et le mauvais temps en politique, celle qui peut combattre le plus efficacement l'ignorance et les préjugés, celle qui sait réveiller les endormis, qui pousse à l'action les individus et les groupes. Nos canons sont trop petits, leur portée est trop limitée, leurs détonations sont étouffées par celles de la presse qui nous combat ou nous ignore.

L'échec que nous venons de subir est voulu par la Providence avec dessein. Il nous montre notre faiblesse, notre manque d'organisation. Puisse-nous profiter de la leçon!

Gaspard BOUCHER.

G. N. TRICOCHÉ

VARIÉTÉS

LA CENTRALISATION EN FRANCE

—II—
La vie communale, en France, fut jadis très développée. C'était à l'époque de la décentralisation qui existait avant la Révolution. Lorsque celle-ci voulut rompre avec les traditions et institutions d'un passé qui lui était odieux, elle mit fin à l'organisation provinciale, et décréta une centralisation à outrance, qu'accrut encore Napoléon Bonaparte. Il s'agit aux yeux de ce genre de centralisation est un organisme extrêmement favorable aux gouvernements qui s'établissent par violence. L'ancienne monarchie, tout comme une république solide comme celle des États-Unis, n'en ont pas besoin. Mais il est intéressant de remarquer que les prétendants actuels au trône de France, quoique leurs ancêtres aient toléré une large décentralisation, s'appuieraient sur la rigide centralisation d'aujourd'hui en cas de montrer dans une autre chronique. Toujours est-il qu'il résulte de la situation administrative actuelle en France, que la commune n'a presque plus d'indépen-

dance. La plus grande d'entre toutes les communes, Paris, n'a même pas le privilège de posséder un Maire, ni un Chef de Police. Ces fonctions sont exercées respectivement par le Préfet de la Seine et le Préfet de Police, tous deux nommés par le Président de la République. Même la plus insignifiante commune rurale est tenue en bride. Elle élit son Maire, il est vrai; mais n'a pas le droit de choisir son Trésorier. Il semble en réalité que le législateur soit parti de cette idée que le Maire de toute municipalité est nécessairement un prodigue et un incompetent; que les conseillers municipaux n'ont d'autre souci que de gaspiller les deniers publiques. Non seulement la plupart des dépenses, même infimes, ne peuvent être payées que sur l'autorisation du Sous-Préfet de l'arrondissement, mais même la signature de ce dernier, dans nombre de cas, n'est pas jugée suffisante; et il faut faire homologuer le mandat par le Préfet du Département!

George Nestler Tricoché.

L'Université St-Joseph Au Radio C.N.R.A.

MARDI LE 14 MAI

Programme de musique instrumentale et vocale donné par l'Orchestre de l'Université St-Joseph, N.-B., et irradié par le poste CNRA, Moncton, N.-B., mardi le 14 mai 1929 à 9.30 P.M., sous la direction du Rév. Fr. Didier, C. S. C.

- 1- "Marche des petits Pierrots" (Vosc) Orchestre
- 2- Ouverture "Home Circle" (Scheppegrell) Orchestre
- 3- Chant a) "The Rosary" (Nelvin) b) "Mother of Mine" (Brown)
- 4- Gavotte "Violets" (Kern) Orch.
- 5- Valse "Eleanor" (Huff) Orch.
- 6- Chant a) "Votre toast je peux vous le rendre" de l'opéra de "Carmen" (Bizet) b) "La Bénédiction" (Larrieu) R. Fr. Didier, C.S.C.
- 7- Polka "Anvil" (Parlow) Orch.
- 8- Solo de violon a) "La Cinquantaine" (Babriel-Marie) b) "Mazurka" (Ryder) M. Clément Cornier
- 9- Extraits de l'opéra de "Faust" (Gounod) Orchestre
- 10- Choeur a) "Chant Canadiens" (Gagnon) b) "L'Affût" (Gounod) R. Fr. Didier, C.S.C., MM. Médard Daigle, Lucien Cyr, Robert Lavoie, Hector Pettigrew, Henri Albert, Elmer Day, Théophile Blanchard, Albert Leblanc, Rév. P. E. Brunet, C.S.C.
- 11- Selection "Chevalier Breton" (Hermann) Orchestre
- 12- Marche "Washington Grays" (Grafala) Orchestre.

REMEDES DE L'ABBE WARRE en vente à La Pharmacie Breau \$1.25 la boîte.

RETRAITE FERME

Pour les Zélatrices des Annales de Notre-Dame de l'Assomption, à la Maison-Mère de la communauté, à Campbellton.

LES 28, 29 et 30 MAI

Toutes les Zélatrices des Annales sont instamment invitées à venir passer quelques jours de récollection et de prière à la Maison-Mère des Filles de Marie de l'Assomption à la date plus haut mentionnée. Elles trouveront le couvert et le logis gratuitement et, en plus, les conseils et les avis d'un prédicateur qui sera tout entier à leur disposition.

Afin de mettre un peu d'ordre dans les préparatifs nécessaires de cette retraite, nous demandons à toutes celles qui désirent en fai-

plus approfondie et plus pratique des meilleurs moyens à prendre et encouragera les unes et les autres.

Toutes sortiront de ces jours bénis avec un nouveau zèle et une nouvelle ardeur pour répandre partout dans nos foyers la dévotion à Marie par la propagation de ses Annales et par la belle Association des Neuvaines de prières préparatoires à ces fêtes. Qui donc ne voudrait pas s'en-

rôler sous la bannière des apôtres de la Sainte Vierge? Donc, nous comptons sur toutes nos zélatrices pour être fidèles à l'appel lancé par Marie Elle-même. Pendant qu'à Québec se tiendront, cet été, les assises d'un Congrès Marial, à Campbellton, dans un couvent, celui des Filles de Marie, on cherchera les meilleurs moyens pour répandre chez nous la connaissance et l'amour de Marie.

BON-LAIT DE VACHES JERSEY



POUR LES ENFANTS Et tous les Membres de LA FAMILLE

Crème à vendre en tout temps. — Venez ou téléphonez No. 126-21.

Livraison à domicile le matin.

MacFARLANE EDIFICE LONG

Dr. A. M. SORMANY

RAYONS X — TRAITEMENTS ELECTRIQUES DE TOUTES SORTES

Heures de bureau:—

8 heures à midi — 1 hre à 4 hres de l'après-midi — 7 à 9 heures du soir ou par rendez-vous.



New Brunswick

Depuis le 1er Mai

JUSQU'A NOUVEL ORDRE

DES PERMITS POUR VOYAGER DANS LES BOIS

sont nécessaire à toute personne ou groupe qui désire Nouveau-Brunswick, excepté voyager dans les forêts du té pour les licenciés, les propriétaires des dites forêts, leurs employés, les gardes-feux, les pompiers, les armenteurs, les guides licenciés, ceux qui détiennent des permis de chasse, de pêche, les chercheurs de mines, le clergé, les instituteurs, les élèves accompagnés de leurs maîtres, les maîtres-scouts et les scouts accompagnés de ceux-ci.

Les exemptés doivent porter une carte d'identification, un insigne, un certificat ou une licence selon le cas, devant être présenté aux personnes autorisées sur demande.

ORIGINAL for owner registered
New Brunswick Registration Certificate (Sec. 43, c. 32, R.S. of N.B. 1927)

This is to certify that _____ No. _____
residing at _____ Street and No. _____ Place _____
has been duly registered, and is authorized to travel on forest lands between _____ and _____
for the period of _____ days from _____ Departing Point _____ Destination _____
The holder of this Certificate agrees and undertakes to observe the Fire Laws and all the Regulations of the Department of Lands and Mines concerning the Prevention of Forest Fires.
This Certificate is subject to inspection by all authorized Wardens.
Signature of Person Issuing Certificate _____
Signature of Person Registered _____
Date Registered _____ PREVENT FOREST FIRES — IT PAYS (over)

COMBATTEZ LES FEUX AVANT QU'ILS COMMENCENT

Les Permits pour voyager dans les bois sont donnés par les gardes-feux ou autres personnes autorisées. Il faut donner son nom, adresse, destination, le but et la durée du voyage avec les dates. Là où il y a un Bureau d'Inscription Officiel, désignés par un affiche, spécialement dans le nord de la province, tous ceux entrant ou sortant des terres boisées de la province, doivent s'inscrire chez cet officier en charge. On doit s'adresser au garde-feu ou au vendeur le plus près du bois dans lequel on veut pénétrer, pour obtenir un permit. La punition pour désobéissance à cette loi sera de pas moins de \$10.00 d'amende et pas plus de \$100.00 ou 30 jours de prison.

New Brunswick Forest Service Department of Lands and Mines

L'hon. CHAS. D. RICHARDS Ministre.